



Paris, le 14 mars 2022

A Madame LEVEQUE Marie-Anne  
Secrétaire générale de l'Éducation  
nationale et de l'Enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Objet : Demande d'audience conjointe A&I-UNSA et SNPDEN-UNSA

Madame la Secrétaire générale,

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales A&I-UNSA et le SNPDEN-UNSA sont confrontées à de nombreux changements voire bouleversements qui concernent l'exercice des métiers de personnels de direction et de gestionnaires. A terme, c'est toute l'administration de l'EPLÉ et ses personnels et au-delà la communauté éducative qui risquent d'en être durablement affectées.

La loi 3 DS votée définitivement le 9 février 2022 fait évoluer considérablement le fonctionnement des équipes de direction en imposant aux gestionnaires une double autorité, celle de l'Etat et celle de la collectivité territoriale. Nous continuons à dire que cette double autorité posera de réels problèmes au quotidien avec un risque d'injonctions contradictoires de nature à mettre les gestionnaires dans des situations intenable.

La disparition de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et son remplacement par un régime de responsabilité unique des gestionnaires publics nous interroge fortement avec, notamment, la mise en œuvre d'une responsabilité managériale des acteurs et d'un dispositif de contrôle des comptes sur lesquels nous savons peu de choses et qui risquent de toucher fortement, pour ne parler que des EPLÉ, aux relations ordonnateurs, gestionnaires, régisseurs et agents comptables.

.../...



Enfin et ce dernier point est malheureusement emblématique des difficultés récurrentes et des échecs de notre ministère en matière de systèmes d'information, Oper@, que nous pensions désormais sorti de l'ornière, présente encore de lourdes difficultés, incompatibles avec un progiciel de paye digne de ce nom. Quant à l'expérimentation de l'application OP@LE, elle prend le chemin d'une très mauvaise plaisanterie qui ne fait rire personne. Que penser en effet, pour ne prendre qu'un exemple mais au combien révélateur, d'un progiciel qui, après plusieurs années de développement, s'avère incapable au moment du compte financier de calculer une CAF alors que c'est le B A BA de toute application censée faire de la comptabilité ? Tout cela n'est pas sérieux et suffit à décrédibiliser la démarche et, plus grave, le travail indéniable effectué par nos propres collègues au sein du ministère tandis que dans les établissements expérimentateurs on s'épuise à marche forcée.

C'est pourquoi nos 2 organisations syndicales A&I-UNSA et le SNPDEN-UNSA sollicitent de votre bienveillance une audience afin d'évoquer avec vous ces sujets sensibles voire brûlants pour nos collègues.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Madame la Secrétaire générale, l'assurance de nos sentiments distingués.

Bruno BOBKIEWICZ

Secrétaire général du SNPDEN-UNSA

Jean-Marc BŒUF

Secrétaire général d'A&I-UNSA